



PAR COURRIEL

Québec, le 4 octobre 2024



N/Réf. : DA2425-37

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)



Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 4 septembre 2024 visant à obtenir :

1. « Le nombre, mise à jour, de comptes créés avec le Service d'authentification gouvernementale.
2. Le nombre de tentatives qui se sont soldées par un échec lors de la création du compte.
3. Le nombre de dossiers ayant requis une assistance dans la création de leur compte avec le Service d'authentification gouvernementale ».

En réponse aux points 1 et 3, vous trouverez, ci-dessous, l'information concernant le Service d'authentification gouvernementale en date du 9 septembre 2024 :

- 1 670 910 comptes créés
- 110 914 dossiers ayant requis une assistance lors de la création de leur compte

Concernant le point 2, nous vous confirmons que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique ne détient aucun document visé par votre demande en vertu de l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »)*.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente.

...2

À cet effet, vous trouverez, ci-joint, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Isabelle Goulet